

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 15 avril 2019 à 18 h 30.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

Était absente, la conseillère, madame Marie-Claude Déziel.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation du procès-verbal.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 4 mars 2019 à 17 h 31.
 - b) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 11 mars 2019 à 18 h.
4. **Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # AG-046-2019.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Modification à l'affectation mentionnée à la résolution # AG-830-04-2017.
 - c) Dépôt du rapport d'activités (bilan) des actions 2018 relatives au schéma de couverture de risques en vigueur.
6. **Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Résultats d'ouverture des soumissions - Services professionnels ingénierie – Travaux routiers des chemins de Chertsey, Masson, Fridolin-Simard et ponceaux – Dossier # TP-201901-02.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-970-04-2019

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil de l'Agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

AG-971-04-2019

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 4 MARS 2019 À 17 H 31.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération tenue le lundi 4 mars 2019 à 17 h 31 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 4 mars 2019 à 17 h 31 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-972-04-2019

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 11 MARS 2019 À 18 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération tenue le lundi 11 mars 2019 à 18 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 11 mars 2019 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé sauf pour la résolution # AG-968-03-2019 qui doit être modifiée, la liste des équipements étant erronée.

QUE la résolution # AG-968-03-2019 soit modifiée en remplaçant le premier « QUE » par le suivant :

QUE ce conseil autorise l'achat des appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) et équipements soit :

- 12 appareils respiratoires MSA G1 (APRIA) avec pad lombaire pivotant, coussiné et ajustable en 3 positions ;
- 24 parties faciales ;
- 36 cylindres 4500 psi 45 minutes ultra légers ;
- 1 ensemble d'intervention rapide (Rit Pack)
- 2 adaptateurs pour bouteille (article 5) ;
- 2 blocs de piles – réserve rechargeables ;
- et un chargeur de bloc de piles ;

au prix total de 108 118.25 \$ plus les taxes applicables (124 308.96 \$ toutes taxes comprises) selon la proposition de Aréo-Feu Ltée.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

4. b) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-046-2019.

La greffière, madame Judith Saint-Louis, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 28 mars dernier pour le règlement d'emprunt # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 231 000 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson.

Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 335 pour exiger un référendum.

Ce conseil prend acte du dépôt du certificat au conseil.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

AG-973-04-2019

5. b) MODIFICATION À L'AFFECTATION MENTIONNÉE À LA RÉSOLUTION # AG-830-04-2017.

ATTENDU la résolution # AG-830-04-2017 prise le 18 avril 2017 par le conseil de l'Agglomération lors de sa décision relative à l'achat d'un camion incendie autopompe citerne selon le devis # SI-201702-05 par laquelle ce conseil autorisait une affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016 pour un montant de 20 000.00 \$ à cette dépense en plus du financement décrété par le règlement d'emprunt # AG-036-2017 au montant de 505 700 \$;

ATTENDU le rapport de recommandation du trésorier, monsieur Sébastien Racette, démontrant que ce montant de 20 000.00 \$ n'a pas été utilisé ni à cette fin ni à aucune autre, et peut être libéré et désaffecté, puisque le financement prévu au règlement d'emprunt # AG-036-2017 s'est avéré suffisant aux dépenses liées à l'achat du camion ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil modifie sa résolution # AG-830-04-2017 et libère l'affectation indiquée au montant de 20 000 \$ et réaffecte ce montant au surplus accumulé non affecté.

AG-974-04-2019

5. c) DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (BILAN) DES ACTIONS 2018 RELATIVES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN VIGUEUR.

ATTENDU le dépôt du bilan au 31 décembre 2018 des actions réalisées suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur au 1^{er} octobre 2015 par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et approuve le bilan déposé.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

AG-975-04-2019

6. b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIERIE – TRAVAUX ROUTIERS DES CHEMINS DE CHERTSEY, MASSON, FRIDOLIN-SIMARD ET PONCEAUX – DOSSIER # TP-201901-02.

ATTENDU le projet de travaux de réfection de segments routiers du chemin de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson et le remplacement des ponceaux # 373, # 369 et # 348, le tout dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL) ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt # AG-040-2018 le 31 janvier 2018 (et le règlement # 126-2018 à la proximité) ;

ATTENDU l'appel d'offres pour services professionnels auprès de firmes d'ingénierie dans le domaine du génie civil selon le devis # TP-201901-02 préparé le 27 février 2019 par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, publié le 26 février 2019 de même que l'addenda # 1 du 12 mars 2019 ;

ATTENDU que ce conseil se réservait de droit de procéder par phases I et II pour l'octroi du contrat et conditionnellement à la confirmation d'une aide financière ;

ATTENDU les résultats de l'analyse qualitative par pondération des offres professionnelles reçues avant la date et l'heure limites pour leur réception le 19 mars 2019 par le comité de sélection et qui se sont qualifiées ayant obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 points permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Pointage final selon pondération	Rang
Équipe Laurence	84 760.00 \$	16.99	4
FNX-Innov inc.	68 220.00 \$	20.67	1
GBI Services d'ingénierie	85 400.00 \$	17.45	3
Groupe Civitas inc.	69 400.00 \$	18.73	2

ATTENDU que la soumission de FNX Innov inc. a reçu le plus haut pointage final et que cette firme est donc assimilée au plus bas soumissionnaire conforme en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU qu'aucune confirmation d'aide financière n'a été reçue jusqu'à maintenant au Programme RRRL ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de la firme FNX Innov inc. et lui attribue le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du dossier # TP-201901-02 pour un montant soumis de 68 220.00 \$ plus les taxes applicables (soit 78 435.94 \$ toutes taxes comprises) conditionnellement à la confirmation de l'aide financière demandée au programme RRRL.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable au prorata des ouvrages par le règlement d'emprunt # AG-040-2018 et en partie par le règlement # 126-2018 de la proximité.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-976-04-2019

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 51, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière